

Synergies Créateurs

Préambule

Synergies pour la création d'entreprises est une dynamique collective issue de trois groupes d'acteurs qui ont élaboré des propositions, à partir de leur expérience de soutien à l'initiative économique et à la création d'entreprises et les ont remises aux pouvoirs publics.

Un premier groupe s'est réuni en 1997, sous l'impulsion de France Initiative Réseau (FIR) et a élaboré un premier ensemble de propositions pour encourager la création d'entreprises. Un deuxième groupe issu de Profession Créateur s'est attaché à réagir à la réduction du dispositif ACCRE et à faire des propositions d'amélioration de la situation du chômeur créateur d'entreprise. En troisième lieu, l'association FINANSOL qui regroupe des organismes de promotion de l'épargne et du financement solidaire s'est associée à l'initiative naissante.

La rencontre des participants de ces trois groupes a permis la création de la dynamique Synergies. L'acte fondateur fut la rédaction d'un manifeste " Pour ouvrir largement les portes de l'initiative économique et de la création d'entreprises ". Ce manifeste appelait à une conférence nationale sur l'accès à l'initiative économique et à la création d'entreprises qui s'est tenue les 5 et 6 novembre 1998.

Après la conférence, Synergies s'est positionné comme un lieu d'échanges et de concertation autour de thèmes de travail et un promoteur de propositions concrètes. Ces propositions ont été largement diffusées et ont fait l'objet de nombreuses discussions avec les institutions publiques et privées concernées. Elles ont été entendues et reconnues lors des Assises pour la Création d'entreprises (11 avril 2000), des discussions Etat-Unedic et par le Conseil National pour la Création d'Entreprises.

Parallèlement, le collectif Profession Créateur, soutenu par l'association EFICEA a développé ses actions, avec une efficacité reconnue. Des groupes de travail ouverts se sont mis en place, animés par les acteurs eux-mêmes. Ils regroupent de nombreux professionnels issus de structures diversifiées d'appui à la création appartenant ou non à des réseaux de financement ou d'accompagnement. Ils associent des experts et des représentants d'institutions du champ de la création d'entreprise et d'activité.

Après un premier travail sur le statut du créateur, deux groupes importants ont été constitués. Le premier " Ingénierie de l'accompagnement ", a conduit à des échanges sur les pratiques d'accompagnement à la création d'entreprise, puis à la production d'outils destinés aux structures dans le cadre d'une démarche qualité (charte, définition de l'accompagnement, fiches référentielles, guide d'évaluation).

Il se poursuit aujourd'hui par un travail sur la formation des accompagnateurs et le test des outils produits. Le second groupe, couveuses d'entreprises et d'activité, a réuni dès 1998, de nombreux porteurs de projets de couveuses. Il aboutit en 2000 à la mise en place, par le Ministère de l'Emploi, d'une expérimentation originale de ce dispositif. Puis de nombreux groupes ont traité de thèmes variés.

Charte Synergies Créateurs

Pour renforcer la capacité d'échanges entre acteurs de la création d'entreprises et du développement local et pour contribuer à promouvoir des politiques en faveur de l'initiative économique individuelle ou collective de la création d'entreprises et, plus généralement, d'activités génératrices de richesses économiques et sociales durables, Synergies et Profession Créateur ont décidé de se réunir dans un collectif commun : " Synergies Créateurs ". Dans ce lieu, organisé en groupes de travail, se rencontrent des personnes venant d'associations, têtes de réseaux, administrations nationales ou locales, entreprises, banques, syndicats, enseignants, experts.

Synergies Créateurs veut réfléchir aux meilleurs moyens de faire émerger des créateurs et de développer l'esprit d'entreprendre. Il souhaite contribuer aux démarches des structures d'appui aux créateurs permettant d'améliorer la qualité du service qui leur est rendu.

Synergies Créateurs est riche de l'énergie civique et militante déployée depuis plusieurs années par de nombreux acteurs pour soutenir les créateurs quelle que soit leur situation économique et sociale.

Les promoteurs de cette charte vous invitent à rejoindre Synergies Créateurs " pour ouvrir largement les portes de l'initiative économique et de la création d'entreprise ".

1 - Identité

Synergies Créateurs est un collectif de personnes physiques engagées au sein d'associations ou d'organismes et d'institutions impliqués dans la création d'entreprises et le développement local. Ces personnes s'inspirent des principes éthiques et sociaux de la présente charte dans leurs activités de soutien à la création d'entreprises et dans les différents concours apportés aux créateurs : informations, conseils, accompagnement, aide au montage technique, financement, médiation bancaire et financière, prise en compte de l'inscription de leur projet sur un territoire, suivi post-crédation.

Synergies Créateurs met en valeur la diversité des participants et des actions qu'ils mènent et prend en compte l'ensemble des besoins des créateurs.

Synergies Créateurs est un espace ouvert, enrichi d'engagements libres et solidaires où la parole de chacun est respectée.

2 - Objectifs

Synergies Créateurs est un lieu d'échanges, de concertation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques

Synergies Créateurs offre un espace de rencontre dans lequel ses participants échangent leurs expériences et points de vue, partagent des analyses et diffusent

des bonnes pratiques.

Synergies Créateurs est un lieu d'innovation et d'exploration de champs nouveaux de la création d'entreprises.

Synergies Créateurs est un lieu d'élaboration, de diffusion, de promotion de propositions d'actions, mesures et dispositifs pour une politique au service des créateurs

3 - Principes généraux

Les participants du collectif sont des **personnes physiques**, qui interviennent en leur nom propre, sans mandat de leurs structures mais riches de l'expérience qu'ils y acquièrent.

Le groupe de travail est l'unité de base du fonctionnement de Synergies Créateurs.

L'action de Synergies Créateurs est guidée par une conception de l'élaboration et de la conduite du projet commun fondée sur :

- Le respect de la parole de chaque participant
- L'élaboration collective
- La diversité et l'équilibre dans la formation des groupes
- La transparence
- Le bénévolat
- La disponibilité de la production entre les participants
- L'appropriation de la production par le plus grand nombre
- La diffusion ciblée et large des productions
- La propriété, par tous et personne, de la production validée.

4 - Groupes de travail

7 rue de Domrémy 75013 Paris
Tel : 01 53 94 78 70 / Fax : 01 53 94 78 71
Mel : contact@eficea.org / Site : www.eficea.org

Les groupes de travail recensent et analysent les besoins non satisfaits ainsi que la diversité des réponses existantes relatifs aux sujets qu'ils traitent. Ils produisent une synthèse de ces analyses et proposent des éléments de réponses nouvelles. Ils assurent la diffusion de l'ensemble des travaux.

Les groupes de travail, en cohérence avec le comité de coordination de Synergies Créateurs, peuvent initier des actions collectives, en organisant des événements tels que conférences de presse, rencontres et colloques ou participer à des manifestations organisées par d'autres.

Les groupes de travail de Synergies Créateurs peuvent également développer des partenariats et des échanges au plan européen et international avec des réseaux ou collectifs ayant les mêmes objectifs qu'eux.

4.1 - Composition

Les groupes de travail de Synergies Créateurs sont ouverts à tous. Pour garantir leur efficacité et leur légitimité, les groupes doivent refléter la diversité des acteurs et des territoires, des enjeux et des préoccupations propres au thème traité.

Pour des raisons d'efficacité et pour une durée limitée, des groupes peuvent déléguer la production à un nombre restreint de leurs participants ; mais leurs travaux doivent faire l'objet d'une présentation et d'une appropriation collective en réunion générale de groupe.

Les groupes de travail s'ouvrent autant que possible à des personnes issues de diverses institutions publiques et privées : administrations nationales ou locales, entreprises, banques, syndicats, enseignants, experts.

4.2 - Animation

Chaque groupe de travail se dote d'un comité d'animation. Les animateurs agissent pour l'intérêt commun et non au nom de leur réseau. Ils doivent systématiquement communiquer la présente charte à tout nouveau participant et s'assurer de son respect au sein de leur groupe. Aucune indemnité ne peut être attendue pour l'animation d'un groupe de travail.

4.3 - Création

Pour créer un groupe sur un nouveau thème de travail, trois personnes au moins, doivent se réunir autour d'un projet formulant l'intuition de départ, les objectifs poursuivis, les résultats escomptés, les moyens qui peuvent être mobilisés.

4.4 - Fin d'existence d'un groupe

Le groupe cesse son activité quand :

- Le but initialement fixé est atteint,
- Le projet est repris dans un cadre institutionnel,
- Un réseau opérationnel spécifique est mis en place,
- Les moyens de son fonctionnement n'ont pas été

trouvés.

5 - Coordination

Un comité de coordination, composé d'un ou deux animateurs de chacun des groupes et d'un coordinateur, veille à :

- Garder une vision d'ensemble des thèmes traités,
- Suggérer des thèmes ou des actions stratégiques,
- Garantir le respect de la charte,
- Préserver l'intérêt général des participants et des créateurs,
- Optimiser les synergies entre les différents groupes de travail,
- Vérifier la lisibilité de l'ensemble des messages diffusés par le collectif,
- Harmoniser les moyens mis en œuvre pour la promotion des propositions.

Le coordinateur est garant des moyens à mettre en œuvre en termes de secrétariat et de production de documents, de leur diffusion sur le site Internet et auprès de tous organismes concernés, de l'organisation matérielle des réunions, des engagements prévisionnels et de l'observation des processus de validation définis dans la présente charte.

6 - Validation, diffusion et promotion des documents

Les principes généraux de Synergies Créateurs impliquent une diffusion large des documents produits par les groupes.

Les documents de travail sont transmis à l'ensemble des participants de Synergies Créateurs pour prendre en compte leurs remarques.

Les comptes rendus, les synthèses, les boîtes à outils et tous documents produits par un groupe sont validés par son comité d'animation, puis par l'ensemble du groupe. Les chartes et les propositions stratégiques sont validées en relation avec le comité de coordination, et font l'objet d'une validation définitive, lors d'une réunion plénière.

La production validée est systématiquement mise en ligne sur le site de **Synergies Créateurs**, accessible par tout public. Elle est signée **Synergies Créateurs** auquel appartient le droit de reproduction. Toute référence publique des documents produits par Synergies Créateurs implique leur reprise intégrale et exacte.

La promotion de la production validée est portée simultanément par les animateurs du groupe concerné et le comité de coordination.

7 - Réunions plénières annuelles

Une ou deux réunions plénières annuelles regroupant tous les participants de tous les groupes de travail permettent de faire le point sur les travaux, de valider les propositions qui lui sont soumises, d'informer sur la création ou la fin d'activité des groupes dans la période écoulée et de définir les objectifs de l'année suivante.

8 - Engagement des participants

Les participants de Synergies Créateurs s'engagent à respecter

les principes de fonctionnement décrit dans la présente charte.

La participation aux travaux d'un groupe de travail vaut acceptation des principes et règles réunis dans la présente charte.